

INFORMATIONS GENERALES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT (SUPPORT D'INVESTISSEMENT)

Nom du produit	Support Fonds EURO
Initiateur du produit	PREPAR-VIE – Groupe BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances. Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS 90241, 92800 Puteaux. Site web : www.prepar-vie.fr Appelez le +33 1 41 25 41 25 pour de plus amples informations. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) est en charge du contrôle de PREPAR-VIE en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.
Date de production du document	01/04/2026

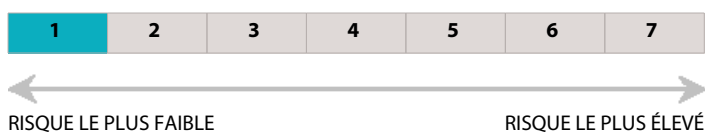
Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type	Actif à dominante obligataire, servant de support à des contrats d'assurance-vie de PREPAR-VIE. Les investissements, nets de tous désinvestissements (rachat/arbitrage), bénéficient d'une garantie en capital à tout moment, au moins égale aux sommes investies, avant déduction ou nette des frais de gestion sur encours, selon les contrats. Le support Fonds EURO (actif général) relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Objectifs	L'actif est principalement investi en produits de taux, afin d'assurer à la fois stabilité du portefeuille et permanence du rendement. Une dynamisation modérée de l'actif est recherchée par une diversification des investissements en immobilier, actions et produits assimilés, afin d'offrir un surcroît de rémunération sur le moyen-long terme.
Investisseurs de détail visés	Tout client (personne physique ou morale telle que définie par le contrat) recherchant un placement sécuritaire, garanti à tout moment.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de la part de l'assureur de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous avez droit à la restitution de l'intégralité de votre capital. Selon les dispositions du contrat dans lequel ce fonds est proposé, votre capital est, le cas échéant, diminué chaque année des frais de gestion administrative du contrat, pouvant entraîner une diminution de la valeur de rachat. Quant à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés représentatifs des actifs sous-jacents du fonds et restent aléatoires.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si PREPAR-VIE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? » du Document d'Informations Clés du contrat d'assurance vie ou de capitalisation). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.



SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 6 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 1 AN EXEMPLE D'INVESTISSEMENT : 10 000 EUR		
SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an
MINIMUM	10 000 EUR	
SCÉNARIO DE TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 EUR
	Rendement annuel moyen	0,00 %
SCÉNARIO DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 210 EUR
	Rendement annuel moyen	2,13 %
SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 290 EUR
	Rendement annuel moyen	2,93 %
SCÉNARIO FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 360 EUR
	Rendement annuel moyen	3,60 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais ne tiennent pas compte des frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation indiqués dans le Document d'Informations Clés de celui-ci. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et une période d'investissement d'un an. Ces montants n'incluent pas les frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Nous avons supposé :

- qu'à l'issue de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an
COÛTS TOTAUX	39 EUR
INCIDENCE DES COÛTS ANNUELS*	0,39 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

COMPOSITION DES COÛTS

COÛTS PONCTUELS À L'ENTRÉE OU À LA SORTIE		Incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an
COÛTS D'ENTRÉE	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce support d'investissement.	0,00 %
COÛTS DE SORTIE	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce support d'investissement.	0,00 %
COÛTS RÉCURRENTS		
FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS ET D'EXPLOITATION	Incidence des frais supportés par l'assureur (hors coûts de transaction) dans l'objectif de générer la performance du support d'investissement. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,00 %
COÛTS DE TRANSACTION	Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au support d'investissement. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,39 %
COÛTS ACCESSOIRES PRÉLEVÉS SOUS CERTAINES CONDITIONS		
COMMISSIONS LIÉES AUX RÉSULTATS ET COMMISSIONS D'INTÉRESSEMENT	Aucune commission liée aux résultats ni commission d'intéressement n'existe pour ce support d'investissement.	0,00 %

A ces coûts, s'ajoutent également les coûts du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, indiqués dans le Document d'Informations Clés de celui-ci.

Le présent document est mis à jour et publié régulièrement sur l'adresse internet figurant sur le Document d'Informations Clés du contrat.

Le support Fonds EURO – Actif général relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».